137. Vendredi 10 Juin 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, le 9 Juin.

Le Journal de La Haye *et sa nouvelle mission.*

C'est à une inspiration noble, généreuse et toute, nationale, que la création d'un journal français en Hollande, portera son origine le *Journal de La Haye* reçut, pour nous, prouva clairement alors que le [illegible] ses souvenirs [illegible] Jour où des intérêts mal compris, eurent déchiré traîtreusement dans les rues de Bruxelles le contrat d'union que ce Sénat de l'Europe, assemblé à Vienne, avait décrété naguère dans l'intérêt de l'équilibre européen et sanctionné solennellement [illegible] le sceau des traités, il fallut à la Hollande, restée fidèle à sa foi, mais isolée, livrée à elle-même et écartée pour ainsi dire un instant du concours européen, un organe qui plaidât sa cause à l'étranger, une tribune d'où elle pût faire entendre sa voix aux autres nations, en un mot, un journal français qui, rédigé dans cette langue universelle, rendît plus facile la défense européenne et la défense des droits du pays, et la défense des intérêts dynastiques de l'antique Maison d'Orange, partie intégrante de sa véritable nationalité. Cette haute mission une fois comprise, le *Journal de La Haye* n'a pas cessé un seul instant, sous le règne de Guillaume Ier, de défendre avec énergie nos intérêts méconnus, de maintenir nos droits attaqués et de poursuivre, sans déviation, la route qu'il s'était tracée. Il faut en convenir, sa tâche n'était pas facile alors, au travers des écueils qui se présentaient de toutes parts, au milieu des difficultés de position qui surgissaient à chaque instant.

Il était réservé aux destinées extraordinaires de notre pays de voir se terminer tout-à-coup, par un de ces actes qui n'apparaissent que de loin en loin dans les fastes de l'histoire, [illegible] d'étonnement et de stupeur, [illegible] postérité, juste appréciatrice de notre époque, saura comprendre un jour. Depuis que les mots solennels de l'abdication, offerts en holocauste au désastre des faits accomplis, eurent été prononcés dans le château du Loo, tout devait changer de face aux yeux du pays comme aux yeux de l'Europe entière. [illegible] long-temps que la politique des grandes puissances [illegible] devoir faire de la Hollande et de la Belgique une seule monarchie, pour maintenir, comme on le disait ainsi alors, l'équilibre en Europe et servir de barrière à la France dans ses jours de velléités belliqueuses, on a dû compter le Royaume des Pays-Bas comme occupant la première place parmi les puissances du second ordre; mais de ce qu'aujourd'hui dans son nouveau système d'équilibre, la politique européenne en [illegible] se restreignant dans les limites d'un territoire amoindri, semblerait nous avoir faits bien petits, on ne doit pas conclure que nous soyons déchus de notre rang. Le pays est encore fort du pur patriotisme qui l'anime et du crédit qu'il a su se conserver. Il compte sur le développement de ses propres ressources et sur la prospérité de ses colonies. Protégé déjà par sa position géographique, il se confie au courage de son armée, à l'intrépidité de ses marins, aujourd'hui que les actes de son gouvernement semblent concourir à le faire reprendre son rang des puissances maritimes. Nation de second rang après [illegible] son démembrement, la Hollande a le sentiment de sa force intérieure et comprend la part qui lui appartient dans le concours européen; mais elle sait aussi qu'elle a besoin d'avoir encore aujourd'hui à l'étranger, dans la presse quotidienne, une voix pour repousser sans cesse d'injustes préventions, un défenseur contre les attaques de l'ignorance ou de la malveillance, un organe pour soutenir ses droits, s'ils étaient méconnus de nouveau. Telle est la nouvelle mission que les circonstances actuelles confient maintenant au *Journal de La Haye;* mission qu'il accepte avec reconnaissance et qu'il remplira avec une persévérante énergie, persuadé que l'assentiment du pays ne lui manquera pas.

Soutenir à l'étranger les droits de la Hollande et y maintenir notre dignité nationale, ce ne serait pour le *Journal de La Haye* qu'une œuvre incomplète. Il lui reste encore une autre tâche à remplir.

Quand l'abdication de Guillaume Ier eut signalé au pays bien des désastres à réparer, bien des plaies à cicatriser, tous les regards se portèrent alors avec confiance vers un règne nouveau, vers un Monarque animé des meilleures intentions, et trouvant en lui-même, s'il était secondé, la force de les exécuter toutes. Eclairé par les leçons du passé, le pays sentit le besoin d'une régénération complète; mais préservé par sa prudente circonspection des dangers d'une démonstration intempestive, ennemi de tout choc désorganisateur, il comprit que l'avènement de Guillaume II au trône était une époque de transition; qu'il fallait laisser au pouvoir le temps d'opérer sans secousse une fusion nécessaire, et temporiseur par système, il adopta une politique expectante que réclamait la gravité des circonstances. Fidèle à son rôle de politique, le *Journal de La Haye* se renferma dans les bornes d'une prudente circonspection, quoique il dût cependant avoir encore à cœur, pour accomplir sa mission, de prouver aux autres peuples que notre nation n'était pas restée stationnaire, au milieu du mouvement progressif et général de l'époque et que les obstacles qui s'opposaient encore à notre bien-être politique, devaient céder enfin aux efforts de la presse constitutionnelle, indépendante et nationale. D'importantes améliorations graduellement obtenues, de nombreux abus redressés, un complet remaniement du ministère témoignent assez des bonnes intentions du pouvoir et des heureux effets de cette politique expectante. Mais ne reste-t-il plus rien à faire aujourd'hui? Tout le mal est-il réparé? L'œuvre de notre régénération politique est-elle accomplie? Non, sans doute; et maintenant que tout danger est passé, que la confiance dans l'avenir renaît de toutes parts, les temps sont arrivés où le pays veut aussi qu'on le cite à l'étranger comme le type parfait du gouvernement constitutionnel et représentatif, parce que tous les élémens de cette belle théorie gouvernementale se trouvent dans son caractère, dans ses mœurs, dans ses habitudes, dans son pur patriotisme. Conservateur par principe, défenseur des bonnes doctrines, ennemi déclaré de toute opposition systématique, le *Journal de La Haye* qui a compris les besoins de l'époque, accepte avec conviction la nouvelle mission que les circonstances actuelles lui ont données. La Loi Fondamentale à la main, sévère admoniteur, il ne souffrira pas qu'il soit porté atteinte à ce pacte sacré que Guillaume II et les Représentans de la Nation ont juré de maintenir. Dévoué aux vrais intérêts du pays, il s'efforcera par ses avertissemens de concourir à son bien-être politique, à sa prospérité matérielle. Dans toutes les questions de principes, sa couleur sera vive, tranchée, parce qu'il sera indépendant; il dira la vérité, car ici tout le monde aime à l'entendre; et, lors de la discussion, sa polémique toujours décente, toujours consciencieuse prouvera à l'étranger que chez nous la liberté de la presse peut sans danger être illimitée, parce que le bon sens national n'en souffrirait ni les écarts ni la licence.

Nous n'avons pas reçu de Luxembourg, des nouvelles directes sur l'arrivée et le séjour de S. M. dans le grand-duché. Cependant, nous apprenons par la voie de la Belgique, que le roi a fait son entrée à Luxembourg, dans la soirée du 4 juin. Voici comment s'exprime une lettre en date de cette ville, le 5 juin:

« Hier au soir, vers six heures, le roi grand-duc est arrivé au fort de Petschenhoff où l'attendait la garde d'honneur à cheval. Sa Majesté grand'-ducale y a été reçue par les autorités et s'est rendue par les faubourgs de Clausen et Pfaffenthall aux bâtimens de l'ancien haras de Walferdange, qui ont été préparés à cet effet avec un grand luxe. Ceux qui ont vu ces bâtimens en 1830, alors qu'ils servaient de haras, ne les ont plus reconnus; c'est une véritable résidence royale dans un vallon charmant.

» Le rez-de-chaussée est occupé par le roi, le premier étage est réservé aux ducs d'Orléans et de Nemours; le prince d'Orange, qui accompagne son auguste père, habite le second étage. Un quart d'heure après son arrivée, le roi qui avait voyagé en habits bourgeois, est sorti et a fait une promenade dans la cour d'honneur et le jardin, en uniforme d'officier supérieur du contingent luxembourgeois.

» On pense que le séjour de S. M. sera d'une huitaine de jours; c'est la garde d'honneur qui fait le service militaire auprès du roi grand-duc. »

Dans la séance de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, qui a eu lieu hier, il a été fait rapport, entr'autres, sur les réclamations contre le règlement des poudres de la Guelère. La commission des pétitions a proposé de déposer ces pièces au greffe; plusieurs membres ont en outre insisté sur le renvoi aux ministres de l'intérieur et de la justice. Après une longue discussion, on a adopté la proposition primitive de la commission.

Il a encore été fait rapport dans cette séance, par la section centrale, sur le projet de loi concernant le *boni* des finances coloniales. L'assemblée a arrêté qu'il en sera délibéré en séance publique, lundi prochain à dix heures et demie du matin.

La collecte, faite hier en cette résidence pour les incendiés de Hambourg, a produit la somme de 7,170 florins.

Avant hier, sont arrivés à Rotterdam où ils sont descendus au *New Bath Hôtel*, le prince prussien von Lichnowsky et les comtes hongrois von Zeliky et von Zichy. Ils venaient, par bateau à vapeur, de Dusseldorf. Le prince Lichnowsky et le comte von Zeliky se sont embarqués, hier, pour Londres et le comte von Zichy continuera son voyage par Anvers.

— On apprend que le monument à placer sur la tombe de notre Nuyen est presque achevé. On en loue grandement le style et l'exécution. Il est taillé en pierres d'Ecoussines, d'après un dessin de M. Cranes, par M. Reyers fils. Sur le piédestal, il y aura une inscription en vers dus à la muse de M. Calisch. On ne tardera pas à inaugurer ce monument qui est un [illegible]

FEUILLETON.

Recueil des présens faits par le roi (Louis XIV) *en pierreries, meubles, argenteries et autres, à commencer de l'année* 1669 *jusques y compris l'année* 1714; *sauf à y ajouter ceux qui seront faits dans les années suivantes.* Manuscrit *inédit* formant deux volumes petit in-4°, avec ce titre: *Pierreries.*

(*Suite et fin.* — Voir notre n° d'hier.)

« 17 août 1672, au milord Arlington, Anglais, une *boiste* à portrait garnie de diamans, de douze mille huit cent quatre-vingt dix livres.

» Plus à luy (c'est-à-dire au même), une bague d'un diamant de trente-mille livres.

» Ledit jour, à M. *Bouquinquan* (Buckingham), une *boiste* à portrait garnie de diamans de vingt-huit mille livres.

» Le 24 février 1673, donné à M. Sprag, Anglais, une bague d'un grand diamant de dix-sept mille cinq cent livres.

» Le dernier janvier, à M. le duc de Montmouth, une épée garnie de diamans, de trente-huit mille cent quatre-vingt-dix livres.

» Le 5 mai, à madame la comtesse de Sunderland, un bracelet de perles de 6,000 livres, donné par la reine; à M. le comte de Sunderland, ambassadeur, une boite en diamans de 17,000 livres, donnée par le roi.

» Le 9 novembre, une boite à portrait de diamans, valant 33,000 livres, donnée à madame la duchesse d'Yorck. »

Maintenant, plus de doutes. Tant de présens ont convaincu tous les esprits. La superbe Albion joint ses flottes aux nôtres. Les Français marchent. Sonnez trompettes! bronzes tonnez! La Hollande est déjà conquise!

Mais la guerre se prolonge; Charles II ouvre les yeux et retombe dans ses indécisions continuelles. Il faut de nouveaux subsides et des conseils désintéressés le rattachent secrètement à la France. Le duc de Monmouth, le comte de Sunderland, qu'on nomme bien souvent, un seigneur anglais qu'on ne nomme pas, la duchesse de Portsmouth qu'on devrait avoir honte de nommer, M. Temple, l'auteur des Mémoires, *une Musicienne anglaise* qui avait sous sous compte autant de voix que la *Musicienne italienne*, M. le duc de Richemond, M. le duc d'Yorck, son fils naturel M. de Fitz-James, célèbre depuis sous le nom de Berwick, le comte de Northumberland, et milord Portland, reçoivent à différens intervalles, tous ce que la joaillerie peut offrir de plus riche et de meilleur goût, aux courtisans d'un roi puissant, aux envoyés d'un grand empire (1).

Est-ce à dire que les républiques s'affranchissent de ces largesses? Hé! mon Dieu, non! Seulement elles reçoivent moins; on en a moins à espérer ou à craindre; mais elles reçoivent. Gênes, Venise, la Suisse figurent sur ce nouveau livre d'or. A côté des Justiniani, des Contarini, des Foscarini, du marquis Durazzo, du marquis Grimaldi, l'on rencontre avec peine le nom de Francisco Maria Imperiale Lescaro, doge de Gênes en 1685. Qui ne sait qu'homme d'esprit, homme de courage, citoyen généreux, les bombes lancées par Duquesne, et l'intérêt de ses compatriotes le réduisirent à l'humiliation de venir, dans Versailles, implorer la clémence du roi? Louis XIV lui devait au moins cet honneur de ne lui point faire de présens. On lui infligea au contraire une boîte en diamans, de seize mille livres! Le roi voulait soumettre au joug de ses bienfaits les républiques comme les monarchies. Mais entre ces monarchies, l'Angleterre reste toujours la mieux traitée: n'était-elle pas la plus redoutable?

Les *Moscovites* (le manuscrit ne les nomme jamais autrement) avaient à peine alors un rang dans l'Europe. Singuliers jeux de la fortune! ils sont placés, dans le livre inédit, précisément après la Pologne. Ils eurent des ambassadeurs à Versailles en 1681, et le premier de ces ambassadeurs se nommait Potemkin. On lui donne, dit le volume que j'ai sous les yeux, une boite assez chétive de trois mille livres; mais il reçoit une tenture de Gobelins, douze sièges ou tapis de la savonerie, *douze vestes de drap d'or et quatre de draps écarlatte*, à-peu-près comme on [illegible] envoyés de Maroc. Le second ambassadeur a une *[illegible] représentant un paysage où sont les animaux* [illegible] sieurs pendules et six montres; et l'autre [illegible] ment: Nota. *Qu'il a été donné des [illegible]* ici *fait mention.* Le génie d'un [illegible] pour les Moscovites: il a place [illegible] avec elle des coups de canon, mais [illegible] vestes.

La Moscovie n'était pas cependant [illegible] pour les présens de Louis XIV, hors de prix. Son [illegible] aux deux bouts du monde. Il envoie [illegible] enrichis de pierres fines au roi de [illegible] [illegible] du Canada, et même une boîte à [illegible] au prince *nègre* Anaiba! (1) Louis [illegible]

(1) Dans le nombre de ces courtisans, comblés des présens de Louis XIV, on ne remarque point sans surprise le colonel Churchill, celui-là même qui lui sera plus tard si fatal sous le grand nom de Marlborough.

Quant à la nature des présens, on voit dans le chapitre *Angleterre* des pendans d'oreilles de 32 mille livres pour la duchesse de Portsmouth, une boîte de 42,510 livres à milord Portland, envoyé extraordinaire, et plus tard [illegible] Utrecht, un seul diamant de 30,000 livres.

(1) Le prince apparemment n'avait pas de veste pour y serrer sa tabatière. On lit en marge de cet article: *Le 1 juin 1685, la boite a été rapportée.*

d'hommages rendu à la mémoire d'un des meilleurs peintres de notre école moderne.

— La direction de la section de La Haye de la Société pour le progrès de l'art musical, qui est chargée de régler le quatrième festival, a fait connaître : 1° que cette fête aura lieu les jeudi et vendredi, 7 et 8 juillet prochain, à 7 heures du soir, à la salle de *la Loterie* au *Binnenhof* en cette résidence, 2° qu'on exécutera, le 7, une ouverture de J. B. van Bree et l'*Ouverture Judas Machabee* de Händel, et, le 8, une ouverture de L. van Beethoven, un Psaume de J. H. Lüllecke et une Symphonie-Cantate de F. Mendelssohn Bartholdy. Il sera publié ultérieurement un programme détaillé. On assure que le grand virtuose et compositeur F. Mendelssohn Bartholdy assistera à cette solennité musicale.

On lit dans le *Journal du Limbourg* :

« Quelques troubles ont eu lieu à Rotterdam, à la suite du » passage du roi par cette ville. Un conflit a même eu lieu entre » la populace ameutée et la *Schuttery*. »

Cette nouvelle est tout-à-fait fausse. Il n'y a eu à Rotterdam ni trouble à la suite du passage du roi, ni conflit entre la *Schuttery* et la populace ameutée.

Puisque le *Journal du Limbourg* attend des renseignemens ultérieurs à ce sujet, nous nous empressons de l'informer que toute l'affaire à l'égard de laquelle son correspondant l'a si complétement induit en erreur, s'est bornée à une lutte individuelle entre quelques *schutters* et des hommes de la populace.

Le 2 juin, vers les dix heures du soir, un bataillon de la *Schuttery* revenait du champ d'exercice, musique en tête. Attirés par le bruit de la musique, une foule de curieux se pressait autour du bataillon, qui se rendait au Grand-Marché, où les rangs devaient être rompus. L'affluence était telle que les *schutters* pouvaient difficilement défiler dans les rues. Ils se virent obligés de repousser avec violence des individus qui s'étaient glissés dans l'intervalle entre les pelotons. Les rangs ayant été rompus, des rixes s'engagèrent entre les *schutters* et ceux qu'ils avaient repoussés. L'épée d'un officier ayant été arrachée et brisée, cet officier se réfugia dans une maison où des gamins brisèrent plusieurs carreaux. L'intervention de la police mit fin à ces désordres qui ne durèrent pas une heure.

Voilà à quoi se réduit toute cette affaire.

Dans sa réunion du 1er juin, le conseil de régence de la ville de Ruremonde a élu membre des États-Provinciaux du duché de Limbourg, le sieur P. L. H. Leclercq, membre dudit conseil, président du tribunal d'arrondissement à Ruremonde, et ce en remplacement du sieur P. Petit, nommé membre des États Généraux, lors de la session des États-Provinciaux du mois d'octobre dernier.

— Nous voyons dans le *Provinciale Groninger Courant* que la Société pour l'encouragement de l'industrie à Quderdandam, vient de fonder, dans l'intérêt du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la navigation, une Société sous le nom de : Société de Groningue pour la remorque à la vapeur de Groningue au Zoutkamp, à la mer et *vice-versa*. Le capital de cette entreprise sera de 35,000 florins divisés en 140 actions de 250 fl. Ce projet a été approuvé par la députation permanente des États de la province qui concourra à sa réalisation, tandis que la ville de Groningue a déjà souscrit pour huit actions. Les listes sont déposées dans les bureaux de quelques membres de la Chambre de Commerce de Groningue à savoir MM. J. Homan, U. G. Schilthuis, J. Slot, H. Beekhuis Damsté et chez M. P. L. de Cavere, secrétaire de ladite Chambre. Aussitôt que la souscription sera remplie, les actionnaires s'assembleront pour arrêter les statuts et solliciter une concession près du gouvernement.

Nous lisons dans le *Galignani's Messenger*, journal anglais publié à Paris :

« Quelques journaux de Paris continuent de se livrer à des commentaires sur de prétendues explications demandées à M. Guizot par l'ambassadeur britannique, relativement à la marche que suivrait M. le ministre des affaires étrangères, en conséquence du vote qui, conformément à la proposition de M. Lacrosse, augmente les forces navales françaises. Nous croyons devoir déclarer, de la manière la plus formelle, que jamais aucune représentation pareille à celle qui a été annoncée, n'a eu lieu. C'est une assertion dénuée de tout fondement.

Le *Journal de La Haye* avait déjà démenti ce fait dans son n° d'hier.

On nous écrit de Paris que les bruits répandus d'abord par les feuilles anglaises et reproduit ensuite dans plusieurs journaux français sur le mauvais état de la santé du roi des Français sont dénuées de tout fondement.

De son côté le *Courrier Français* répondant au journal anglais le *Sun*, dit que Louis Philippe ne s'est jamais mieux porté, puis il ajoute :

« Quant aux chances de guerre ou de paix que pourrait amener un changement de règne, nous nous bornerons à répondre que la France est assez forte pour demeurer, dans tous les cas, maîtresse de ses mouvemens. Quelles que soient d'ailleurs les qualités du roi Louis-Philippe, il n'y a pas d'homme indispensable dans un gouvernement constitutionnel. Napoléon, voulant un jour repousser de grosses flatteries, n'a-t-il pas dit qu'à la mort d'Alexandre et de César le soleil n'avait pas cessé pour cela d'éclairer le monde ? »

Voici quelle est la forme de la décoration que vient de créer S. M. le roi de Prusse : le chiffre doublement couronné de Frédéric II entoure quatre fois, en forme de croix, un écusson d'or, rond, au milieu duquel se trouve l'aigle de Prusse. La devise de l'ordre entoure, en forme d'anneau, sur fond bleu émaillé, le tout, en joignant les chiffres aux couronnes. La croix sera portée comme celle de l'armée; elle sera suspendue à un ruban noir avec bordure d'argent passé autour du col.

— On écrit de Berlin : Dans la grande fabrique de soie des frères Meyer, en cette ville, on confectionne, en ce moment, un tapis précieux pour être offert en présent à S. M. Ce tapis contient au milieu le portrait du feu roi, et aux côtés, son testament. Il coûtera 10,000 thal.

Extérieur.

TURQUIE.

On lit dans la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, en date de Constantinople, le 18 mai :

« Il est de nouveau fortement question de changemens au Sérail et au ministère. Le Sérasquier Mustapha-Pacha serait nommé Grand-Visir. Cette mutation n'apportera pas le moindre changement à la question de la Syrie. Mustapha pourrait bien être à cet égard encore plus obstiné qu'Izzet-Méhémet.

» La population grecque d'Aiwali (vis-à-vis de l'île de Mytilène, sur le continent), s'est soulevée. Demain partiront pour cet endroit, deux frégates, une corvette et un brick, qui ont pris à bord quelques compagnies de soldats de marine, afin de rétablir la tranquillité.

» Le Chasnadar (trésorier) du Sérasquier Moustapha-Pacha est arrivé de Beyruth, il y a trois jours. Suivant ses rapports, la plus grande tranquillité règne dans toute la Syrie. Les Druses, quoique fort irrités, n'osent rien entreprendre. Le fanatique chef druse Naman-Tschumbelat a été pris. Un autre chef important, l'Emir Hamut, gouverneur de Déir-el-Kamar, qui devait aussi être arrêté, s'est enfui à temps. Accompagné de 400 Druses armés, il s'est rendu dans un village, bien défendu par la nature et situé dans l'intérieur de la Montagne. C'est derrière les rochers de ce village qu'il est résolu à se défendre contre les Turcs. Le Sérasquier se trouve à Beyruth. Il réunit fréquemment les principaux chefs des Maronites, pour délibérer sur les mesures à prendre pour pacifier entièrement la montagne.

» D'après le dire de quelques personnages de la Turquie, on peut supposer, que si la flotte entière ne se rend pas en Syrie, du moins une forte division stationnera pendant l'été dans les parages de la Syrie, pour imposer aux montagnards. On dit que Semi-Pacha a offert à la Porte six vaisseaux de guerre en déduction de ce qui reste à payer du tribut, et que la Porte n'est pas éloignée d'accepter. »

SUÈDE ET NORVÈGE.

D'après les nouvelles reçues de Christiania, en date du 25 mai, le *Storthing* a adopté la proposition de la majorité du comité relativement au matériel de la marine, et une allocation de 112,074 écus a été votée, tant pour achever les constructions navales déjà commencées que pour pourvoir aux réparations les plus urgentes des bâtimens de guerre en activité de service. Par le résultat de ce vote, il a été constaté que les 2/5 du *Storthing* s'étaient déclarés en faveur de l'augmentation de la marine norvégienne.

PRUSSE.

La *Gazette d'Etat*, du 6 juin, annonce que S. A. R. le prince de Prusse a quitté Berlin, pour se rendre à Gloguau.

— Une lettre de Berlin, à la date du 2 juin, porte ce qui suit :

« Le roi est venu hier matin dans cette capitale et a reçu, entr'autres personnes, un envoyé du Sénat de Hambourg, chargé d'exprimer au monarque la plus profonde reconnaissance pour l'intérêt qu'il a témoigné à cette ville malheureuse.

» Sur le désir exprimé par le Sénat de Hambourg, notre président de police, M. de Puttkammer, et l'architecte de la ville de Berlin, M. Langerhans, sont partis hier pour Hambourg, par ordre supérieur, afin d'y prendre quelques dispositions relatives à la sécurité des habitans de la ville et aux nouvelles constructions à faire.

» Les lieutenans de Werder, Hiller de Gaertringen et de Dorf sont partis hier pour le Caucase, avec l'autorisation du roi, pour prendre part à la campagne des Russes contre les Montagnards. Il leur est accordé 20 thalers par mois de supplément de solde, indépendamment de leurs frais de route.

» Le capitaine de Wildenbruch est parti, il y a quelques jours, pour la Syrie, en qualité de consul-général de Prusse, aux appointemens de 5,000 th. par an. »

— On écrit de Posen, le 28 mai : On a reçu enfin ici la nouvelle positive que S. M. le roi, à son voyage pour St.-Pétersbourg, arrivera dans notre ville, le 23 juin. Son auguste épouse ne l'accompagnera pas. On fait des préparatifs extraordinaires pour recevoir dignement le monarque ; cela ne doit pas étonner, car les cœurs des Polonais battent pour lui avec confiance. Notre ville a un double motif de se féliciter de cet événement, vu que depuis 20 ans, Posen, la neuvième ville de la monarchie, n'a vu son souverain dans ses murs. La noblesse a déjà nommé une commission qui doit prendre les dispositions nécessaires pour faire au royal hôte, l'accueil le plus solennel.

On écrit de Brandebourg, le 2 juin :

« Hier, la régence de cette ville a eu le bonheur de recevoir des mains du baron de Tettenborn, secrétaire de légation, près l'ambassade de Russie, à Berlin, la lettre ci-dessous de S. M. l'empereur de Russie :

« Je vous remercie, messieurs, de la médaille que vous m'avez » transmise et que vous avez fait frapper à l'occasion de mon élévation » comme chef du 6e régiment de cuirassiers royal prussien. » Cette belle médaille, de même que les sentimens que vous m'avez » exprimés à cette même occasion, me rappellent vivement le » temps où commencèrent les relations si chères à mon cœur, » dans lesquelles j'ai été avec l'illustre monarque de Prusse. Elles, » le cours du quart de siècle qui vient de s'écouler, elles ont été » pour moi une source de constante satisfaction, et avec la même » miséricordieuse protection de Dieu, elles continueront à être riches » en bénédictions.

» Ce qui ne m'a pas été moins agréable, c'est l'assurance que le » régiment auquel j'appartiens depuis 25 ans, a vécu jusqu'à présent » dans une concorde inaltérable avec la bourgeoisie de Brandebourg, ce qu'on ne pouvait guère attendre autrement de sentimens de loyauté qui anime celle-ci, et d'un régiment si » distingué.

» Recevez, messieurs, l'expression de ma parfaite estime.

» St.-Pétersbourg, le 12 mai 1841. » *Signé*, NICOLAS.

A MM. le premier bourgmestre, bourgmestre et conseil, ainsi qu'à MM. les députés de la ville électorale et capitale de Brandebourg.

ANGLETERRE.

S. M. la reine accompagnée de S. A. R. le prince Albert, comte de Mensdorf et de ses quatre fils, a passé en revue, le 1er juin, deux régimens de gardes du corps (*Life-guards*) et le 8e régiment de hussards royaux. S. M. avait revêtu, en cette occasion, un costume des plus élégans, et portait le grand cordon de l'ordre de la Jarretière; S. A. R. le prince Albert avait l'uniforme du régiment de hussards ; le comte Mensdorf et trois de ses fils portaient le costume de hussards prussiens, le quatrième celui des dragons.

— La duchesse et les princesses de Saxe-Weimar se proposent de partir cette semaine pour l'Allemagne.

— Sir Robert Peel a donné le 4 juin, un grand dîner, auquel assistaient le prince Georges de Cambridge, le comte Pollon, etc. Lady Peel a tenu un cercle dans la soirée ; l'on y remarquait la duchesse de Cambridge et la princesse Augusta, le duc de Wellington, l'ambassadeur français et Mme la comtesse de St.-Aulaire, l'ambassadeur de Russie et Mme la Baronne Brunow, le prince Castel-Cicala, le baron Nieumann, et autres personnages distingués.

— Voici la formule de prière et d'actions de grâces au Dieu Tout-Puissant, pour avoir récemment sauvé miséricordieusement la reine, menacée par l'attentat atroce et traîtreux, commis contre sa personne sacrée, le lundi 3 mai 1842. Cette prière devra être dite matin et soir, dans toutes les églises et chapelles de l'Angleterre, du pays de Galles et de la ville de Berwick sur le Tweed, le dimanche 5 juin, ou aussitôt que les ministres en auront reçu communication. La prière sera continuée pendant trente jours consécutifs.

» Dieu Tout-Puissant et immortel, créateur et gouverneur du monde, dont la gracieuse Providence a souvent préservé de la malice des hommes injustes les serviteurs de ton choix, souveraine que tu nous a donnée pour maître, nous t'offrons nos humbles et cordiales actions de grâces, pour la nouvelle preuve

---

pense encore en tous lieux, les arts, les lettres et les sciences, mais le grand roi récompense encore plus libéralement les flatteries, soit en vers, soit en prose, qui s'adressent à sa personne. Il donne :

« Le 20 novembre 16.8, au sieur Baba, une chaîne d'or de douze cents livres en considération du *poëme* qu'il a fait sur la statue de S. M. qu'on doit au cavalier Bernin.

» Le 18 avril 1686, au comte de Saint-Martin, Piémontais, de la maison de Saint-Germain Balliet, une boiste à portrait de quinze cents livres, en considération d'un *poëme* qu'il a fait à l'honneur de S. M., sur la destruction de l'hérésie.

» Le 28 juin 1687, une chaîne et médaille d'or de quinze cents livres au marquis de Malte qui a dédié une thèse au roi. »

Parfois la singularité du présent tient à des usages, à des modes qu'on ne s'explique plus de nos jours. Ainsi sous la date de mars, on trouve en 1680 : « Donné une chaîne d'or de 400 livres à M. Scot, *buveur d'eau*. » Mais ce doit alors un si rare mérite ? Puis ailleurs : « Envoyé à la dame l'honneur de madame la duchesse de Lorraine *une* boucle d'oreille en diamans. » Ne vous y trompez pas ; ici le mot *une* est exact. Le comte de Forbin, chef d'escadre, parle dans ses Mémoires, vers le même temps, d'un capucin qui vint à son bord, en Italie, et qui avait *une* émeraude à l'oreille gauche ; et qui ne sait que le comte d'Harcourt portait toujours, par galanterie, une seule perle à l'oreille, d'où lui vint le surnom de *Cadet la Perle* ? Mais en fait de perles ou d'émeraudes, généralement, on en aimait plutôt beaucoup qu'une seule ; à tout instant on en trouve la preuve dans les prodigalités du grand roi.

S'agit-il de ses fils naturels, des femmes qu'il aimait, de leurs filles, de leurs mères, ces prodigalités alors n'ont plus de bornes. Valets de chambre, médecins, nourrices, présidens au Parlement, magistrats de la Cour des Comptes ne sauraient avoir des enfans, les baptiser, les élever, les établir que ces enfans n'aient part à ses largesses. Bontemps marie-t-il sa fille, et Dacquin, premier médecin, son fils, le roi donne à l'une des pendans d'oreilles de 11,000 livres, à l'autre, pour sa fiancée, des pendans de 12,000 livres. Cette charmante duchesse de Caylus, dont nous relisons sans cesse les Mémoires, cette nièce si spirituelle de Mad. Maintenon, ne saurait trouver un époux sans un collier de perles de 28,000 livres ; Mlle de Soubise en reçoit un de 30,000. Mlle d'Aligre ne reçoit, en présens du roi, que des pendans d'oreille de 14,140 livres ; pauvre Mlle d'Aligre ! Mais Mlle d'Aubigné, autre nièce de Mad. de Maintenon, reçoit pour 72,430 livres de diamans *en considération de son mariage avec M. le comte d'Ayen, fils de M. le maréchal de Noailles.* Que de royales profusions ! On peut les rappeler sans danger : l'exemple, sous les gouvernemens de nos jours, n'en deviendra pas contagieux !

Tantôt la politique se montre à découvert dans ces présens, comme en 1712, lorsqu'il s'agit de disposer l'Empire à la paix. On lit dans le manuscrit : « Donné à Mme de *Metternich*, étrangère, une paire de boucles » d'oreilles revenant à la somme de dix mille livres. » Tantôt elle est mystérieuse au moins autant que la galanterie ; le registre emploie alors cette formule : « Le 16 juillet 1680, à M. le cardinal de Bouillon, *pour donner à qui Sa Majesté lui a dit.* » Ou bien on lit : « Remis à M. le » maréchal de Luxembourg une épée en diamans *dont il fera l'usage* » *prescrit.* » Souvent enfin la politique donne à contre-cœur, comme lors du cadeau fait d'une boîte en diamans à Prior, journaliste, diplomate et poète, qui, dans une épître à Boileau, lui reprochait d'avoir pris tant de peine :

« Pour chanter que Louis n'a point passé le Rhin. »

Comme l'avait prévu l'auteur du manuscrit, on a continué le registre quelques années encore après Louis XIV, sous Louis XV et sous le Régent, j'y trouve, à la date de 1718, un fait bien curieux, et dont il n'existe, je crois, aucune trace. Le voici :

« Le 6 décembre 1718, donné au sieur Arouet une médaille d'or repré- » sentant d'un côté le *Roy* et de l'autre Mgr. le duc d'Orléans, régent, » revenant à la somme de six cent soixante-quinze livres dix sous, en con- » sidération d'une tragédie qu'il a *fait* sur le sujet *d'Œdipe.* »

La première représentation *d'Œdipe* eut lieu le 18 novembre 1718 :

cadeau, comme on voit, suivit de fort près le succès. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que *le sieur Arouet* reçoit moins que *le sieur* qui avait fait un poëme sur la statue du roi Louis XIV ; c'est que n'avait jamais parlé de cet ouvrage ; c'est qu'il figure enfin, l'on ne pourquoi, au chapitre des *dépenses secrettes.*

Dans le fameux chapitre *des présens mis ez mains du Roi* l'on trouve qu'un article important, mais il compte. C'est une parure en diamans de quatre-vingt-quatorze mille livres, somme énorme alors, qu'on vient encore des pendans ou perles de neuf mille francs. La date 1680. C'était le règne brillant, mais court, de la belle Fontange, venait de donner un fils au roi qui l'avait nommée duchesse : le titre avec la parure. Ce chapitre n'a que deux articles : on le croit fini ; mais suite se trouve aux *dépenses particulières et secrètes*, t. 2, p. 452, se prolonge fort sous la minorité de Louis XV enfin. En 1716, regarde M. le régent, on trouve une paire de boucles d'oreilles gros diamans brillans, montant à dix mille livres ; puis en marge du re tre est écrit : *Elle a esté rendue.* Le prince dut être bien surpris ! qui le lis et qui connais les mœurs et les beautés du temps, j'ai peine à croire. Plus bas on lit, toujours pour affaires secrètes : *Dix-huit aunes brocard à fond d'or, et vingt aunes de tafetas couleur de* quelle puissance de l'Europe ou de la cour pouvait alors d'un si beau jaune ?

Plus, on trouve à l'année 1719, nous sommes en pleine régence, *né à madame la duchesse de La Ferté, une paire de* quatre diamans, *en considération*..... De quoi ? le manuscrit ici tout court ; est-ce la considération qui le retient ?

» Plus, donné à M. P. C. A. V., une boîte à diamans de trente cent neuf livres.

» Plus une croix de neuf diamans et des pendans d'oreilles *pour res secrettes.*

» Plus..... Plus..... Plus..... Ah ! monsieur le régent, une secrète ! »

grande miséricorde vis-à-vis de nous, ta bonté ayant fait échouer le dernier attentat traîtreux contre les jours de notre souveraine la reine Victoire.

» Continue, nous t'en supplions, ô Dieu miséricordieux, de veiller sur ses jours; sois son rempart et sa défense contre les embûches de la trahison occulte et les attaques de la violence manifeste; étend ta gracieuse protection au prince son époux, au prince de Galles et à toute la famille royale; dirige et fais prospérer ses conseils, guide-la et soutiens-la par ton esprit saint, de telle sorte que, chaque jour, plus confiante en toi, elle puisse heureusement gouverner ton peuple confié à sa charge, pour le bien de ton peuple et la gloire de ton saint nom.

» O Dieu, daigne nous départir, à nous et à tous ses sujets, les inspirations de ta grâce pour que, sous l'influence vive et durable de ta miséricorde, nous puissions te prouver notre reconnaissance par notre dévouement à notre souveraine et notre obéissance respectueuse à tous les commandemens; entends, ô Père miséricordieux, nous t'en supplions, et exauce nos prières; nous te les offrons humblement au nom et par l'intercession de Jésus-Christ notre saint sauveur et rédempteur. Ainsi soit-il. »

Les journaux du Cap de Bonne-Espérance, allant jusqu'au 4 mars, portent que l'expédition anglaise contre Port Natal avait passé la rivière des Cailloux et qu'elle avait continué sa marche sans obstacle. Les Cafres, depuis la proclamation du gouverneur, semblent vouloir se lever contre les émigrés de Port Natal et un grand nombre de ceux-ci s'étaient avancés dans la direction de Quathlamba, pour la défense commune.

ESPAGNE.

Nous avons des lettres de Madrid du 31 mai, elles ne nous apprennent pas encore le dénouement de la crise ministérielle qui se prolonge plus qu'on ne l'aurait pensé. Il paraît que M. Gonzaga n'a pas pu déterminer M. Cortina à se charger de la présidence du conseil et de l'organisation du cabinet. Il a fallu, alors, s'adresser à d'autres hommes et essayer d'autres influences. Le général Séoane aurait été invité par le régent à former le cabinet. S'il en faut croire des bruits de ville, aussi nombreux que contradictoires et hasardés, une nouvelle combinaison ministérielle rencontre tant de difficultés qu'il serait possible que le ministère Gonzalez renforcé fût forcé de reprendre la direction des affaires, ou qu'il y ait une prorogation ou dissolution des Cortès. Nous avons peine à croire à ces rumeurs. Pour nous, les bruits de la *Puerta del Sol* et d'ailleurs, sont loin d'être des oracles. On disait que Madrid était menacée de désordres sérieux, que la troupe était consignée et sur le qui-vive. Notre correspondance, toujours bien informée, nous mande qu'il n'est pas du tout question de tels désordres. Il est facile de comprendre que l'on ne peut pas improviser subitement un ministère, surtout quand il faut prendre ses membres dans les diverses fractions d'une coalition.

On lit dans la *Gazette de Madrid*, du 30 mai :

« S. A. le régent du royaume, sachant combien il importe d'assurer le paiement des intérêts de la rente 3 °/₀ dont la création, rendue nécessaire par les désastres de la guerre civile, avait pour but tant de rétablir et de consolider le crédit national que de donner à la confiance publique, toutes les garanties convenables en détruisant à la fois les appréhensions des gens timorés et les manœuvres des gens mal intentionnés, a résolu d'accorder sur le conseil des ministres ce qui suit : 1° il sera formé une commission composé des directeurs du trésor, de la caisse d'amortissement et de banque de St.-Ferdinand, commission qui sera mise de l'examen et de la censure des propositions tendantes à garantir le paiement des intérêts correspondant aux deux semestres de la dette 8 °/₀ à échoir le 30 juin et le 31 décembre de la présente année, et qui doivent être payés dans cette ville, à Paris, ou à Londres; 2° le montant de ces deux semestres étant évalué à 15 millions de réaux chacun, les propositions qui seront faites séparément pour chacun d'eux auront pour objet de mettre à la disposition de la caisse d'amortissement les sommes qui peuvent être nécessaires à Madrid, Londres et Paris, afin que l'administration puisse publier l'avis du paiement dans chacune de ces capitales, avant le 15 juin pour le 1er semestre et avant le 15 décembre pour le second; 3° les premières propositions seront reçues le 4 juin prochain et les secondes le 31 août prochain, jours auxquels la commission se réunira dans la direction générale du trésor, d'une heure à 2. Le secrétaire du trésor sera auprès de cette commission en la même qualité; passé deux heures, les différentes propositions présentées à la commission seront lues à haute voix et il sera donné acte de chacune d'elles; 4° les 6 juin et 2 septembre suivant, la commission se rendra au ministère des finances, où elle fera son rapport sur chacune de ces propositions; 5° le gouvernement en approuvant celles de ces propositions qui feront les conditions meilleures, transmettra copie de sa décision aux Cortès pour leur gouverne et en ordonnera la publication. Cette approbation sera donnée les 8 juin et 4 septembre suivans, afin que le public puisse en recevoir l'avis, 6° les soumissionnaires devront s'engager dans leurs propositions à fournir soit en numéraire, soit en effets courans sur les places du royaume et de l'étranger, les sommes ci-dessus déterminées à tel jour, à telle époque que la caisse d'amortissement indiquera et à recevoir en paiement de leurs avances les valeurs dont pourra disposer le gouvernement sur les contributions, rentes de l'état tant dans la Péninsule que dans les provinces d'outre-mer et nous l'escompte, change ou intérêts qui seront stipulés ultérieurement; 7° la partie de ces deux capitaux de 15 millions que n'aurait pas absorbé le paiement des deux semestres sera reversée par la direction de la caisse d'amortissement sur les semestres suivans, à charge par elle de publier à temps l'avis nécessaire; 8° La direction de la caisse d'amortissement donnera immédiatement avis au public des sommes déjà émises du titre 3 °/₀ tant dans le royaume que dans les villes de Londres et de Paris, avec la numération respective, et elle continuera d'annoncer au public, le 15 de chaque mois, les émissions successives qui seront faites par suite de la capitalisation communiquée; 9° La direction de la caisse d'amortissement annoncera au public avec désignation des semestres, les coupons de la dette intérieure et extérieure, qui seront amortis en voie d'amortissement par suite de l'émission des titres 3°/₀.

Signé, ANTONIO MARIA DEL VALLE.

Madrid, 28 mai 1842.

PORTUGAL.

Nous avons reçu, par la voie de Falmouth, des avis de Lisbonne à la date du 30 mai; la nouvelle importante est l'acceptation par les ministres des traités de commerce et de la traite. Il paraît que la veille du départ du paquebot, un conseil d'état avait été tenu dans le but d'en arriver sur ce sujet à une décision, qui pût être transmise immédiatement en Angleterre, et le résultat a été satisfaisant. L'on supposait que les deux traités seraient signés dans le courant de la huitaine et envoyés en Angleterre par le prochain paquebot.

— Le correspondant du *Times* à Lisbonne, ajoute les détails suivans :

« Le baron Tojal a conclu les arrangemens les plus satisfaisans en ce qui concerne les créanciers anglais, d'abord, quant aux dividendes échéant maintenant à Londres, et pour lesquels il a expédié des fonds suffisans, ensuite, quant aux réclamations provenant des services rendus par les officiers anglais, dans la guerre de la Péninsule et dont la première échéance de ces dernières, montant à 12 contos de reis, devait être payée à Lisbonne le lendemain; quant aux réclamations décidées par la commission siégeant à Londres, et qui se rapportent aux emprunts prêtés durant la guerre de la succession; le baron Tojal a chargé l'agent financier du Portugal, d'en acquitter la première échéance, aux conditions les plus avantageuses qui pourraient être arrêtées entre le baron de Moncorvo et lord Aberdeen. Il s'agit d'une somme de 15,000 livres ou de 25,000 livres, la totalité étant de 150,000 livres environ. »

FRANCE.

On mande de Paris, le 7 juin :

S. A. le duc Gustave de Mecklenbourg-Schwérin a quitté Paris, pour retourner en Allemagne. La *France* dit qu'avant son départ, le prince a fait plusieurs présens magnifiques. M. le baron de Perthuis, qui avait été adjoint au duc pour l'accompagner pendant son séjour à Paris, a reçu une belle tabatière en or enrichie de diamans, sortie des célèbres ateliers de Lebrun, et valant une somme de 3,000 francs. D'autres cadeaux également magnifiques, ont été accordés sur la même échelle. Nous citerons aussi, dit la *France*, la noble conduite que le duc Gustave a tenue en apprenant que parmi les artistes de l'opéra allemand se trouvait un compatriote, né dans la même ville que Mad. la duchesse Hélène, et privé de toute ressource par suite de la déconfiture du théâtre allemand. Le duc Gustave, sans avoir été sollicité par cet artiste, lui a sur le champ, fait remettre une large gratification, et lui a payé une somme nécessaire pour pouvoir retourner à plus de 300 lieues en Allemagne.

— On assure que la reine Christine a acheté le domaine de Rambouillet, ayant autrefois appartenu à l'impératrice Joséphine, et, plus tard, à une célébrité d'un autre genre, au tailleur Staub.

« Le droit de visite, dit le *Journal des Débats*, n'était entre les mains de l'Opposition qu'un moyen de renverser le ministère. Le ministère à bas, nous ne doutons pas que l'Opposition ne se fut montrée fort accommodante sur le droit de visite. Ne l'avait-elle pas voulu et proclamé en 1831 et 1838 ? Et M. Thiers qui n'en veut plus aujourd'hui, n'était-il pas ministre quand les deux premières lois additionnelles furent votées, et ministre encore pendant qu'à Londres on négociait le troisième ? Nous sommes donc fondés à croire que ni l'Opposition ni M. Thiers n'avaient d'objections préjudicielles et radicales à l'établissement du droit de visite. Ils n'ont commencé à s'indigner vivement contre les traités, que lorsque cette indignation leur a semblé une bonne manœuvre parlementaire et une excellente intrigue électorale contre le cabinet. Alors ils ont crié bien fort qu'on trahissait la France ! Trahir la France, on sait ce que cela veut dire en style d'Opposition ; c'est être ministre aux lieu et place de M. Thiers !

» On voulait donc renverser le ministère à propos du droit de visite; nous disons plus : on ne voulait que cela. Le ministère ne s'est pas laissé renverser, et il a bien fait. Quand il a vu que l'opinion des deux Chambres était unanime contre le traité de 1841, il a sagement cédé à cette manifestation constitutionnelle; et loin de perdre l'appui des Chambres parce qu'il leur cédait, le ministère n'a pas cessé d'en recevoir les témoignages de la plus complète adhésion pour tous ses actes. Il est donc resté aux affaires, parce que sur toutes les questions de la politique intérieure et extérieure, il s'est trouvé en complet accord avec la majorité dans les deux Chambres. Pour quitter le pouvoir, il aurait fallu qu'il immolât gratuitement aux convenances de l'opposition et de M. Thiers, et *en vérité*, c'était lui demander trop de complaisance.

» Nous le répétons : la question du droit de visite, ou pour mieux dire, la question du traité de 1841, n'est plus une question contre le cabinet du 29 octobre, puisque le cabinet l'a tranchée, au moins à l'intérieur, par la promesse formelle de ne pas accorder à ce traité la ratification de la France. On aura beau poser [illegible] aux élections, on aura beau prodiguer les mandats impératifs contre le traité de 1841, on ne fera jamais plus que n'a fait le ministère, puisqu'il s'est engagé devant les Chambres, à ne pas ratifier. En supposant, ce que nous admettons volontiers, que les collèges électoraux, entraînés par cette réaction universelle contre le droit de visite dont la Chambre actuelle a été l'organe, renvoient *quatre cent cinquante neuf députés* qui soient contraires au traité de 1841, en quoi la position du ministère se trouvera-t-elle changée ? Absolument en rien. Il n'aura qu'à répéter devant la Chambre nouvelle les déclarations qu'il a faites devant la dernière assemblée, et nous avons tout lieu d'espérer, qu'inspirés par la même bonne foi ces déclarations seront accueillies avec la même confiance. »

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets une circulaire contenant une instruction sur les rapports que les médecins et les chirurgiens des maisons centrales de force et de correction doivent présenter tous les ans. M. le ministre fait dépouiller par un médecin attaché à son administration, les rapports des médecins et chirurgiens des maisons centrales de force et de correction, sur les maladies observées dans ces établissemens en 1840, et de même travail se poursuit pour 1841. Le gouvernement doit nécessairement trouver dans ces documens une situation exacte de l'état sanitaire et hygiénique des maisons centrales, elle sera complète, si les observations ont été faites par des praticiens habiles, et si elles sont présentées avec une exactitude consciencieuse et dégagée de toute préoccupation étrangère au sujet.

Mais, pour que ces études puissent avoir toute leur valeur pour l'administration, pour que celle-ci puisse bien apprécier les faits propres à chaque maison et ceux qui sont communs à toutes, il est essentiel qu'ils soient méthodiquement résumées dans des cadres uniformes où il n'y ait plus, en quelque sorte, qu'à relever les chiffres un à un, pour former un tableau général des maladies de chaque nature, de leurs causes, et des décès qu'elles ont occasionés. C'est le but que s'est proposé M. le ministre, en faisant établir, d'après les indications d'un homme de l'art, les tableaux joints à la circulaire. Ces tableaux ne sont d'ailleurs, pour ainsi dire, que le résumé, sous des formes synoptiques, des instructions qui ont été données à MM. les préfets, sur la matière, notamment par le règlement d'attributions du 5 octobre 1831, par l'envoi qui leur fut fait, en décembre 1835, d'une police rédigée par suite d'un avis de l'Académie royale de Médecine, et par les circulaires des 20 juillet 1840 et 22 avril 1841.

M. le ministre invite les préfets, à faire exécuter, pour chaque prison départementale, un travail semblable à celui qu'il leur demande pour les maisons centrales. Les résultats qui auront été consignés lui seront communiqués.

BELGIQUE.

— La Chambre des Représentans a terminé dans la séance d'hier la discussion du projet de loi tendant à modifier la loi communale, en ce qui concerne la nomination des bourgmestres et leurs attributions. Après une courte discussion, elle a adopté par 55 voix contre 28 (deux membres MM. Devaux et Zoude s'étant abstenus) la disposition qui attribue au bourgmestre l'exécution des lois et réglemens de police, en lui laissant la faculté de déléguer sous sa responsabilité cette attribution, en tout ou en partie, à l'un des échevins.

— On lit dans la correspondance bruxelloise du *Nouvelliste* de Bruges :

« Sous peu vous verrez paraître dans le *Moniteur* la nomination d'un nouveau gouverneur pour le Luxembourg. Le titulaire actuel, M. le prince de Chimay, sera nommé ambassadeur belge à Paris, en remplacement de M. le comte Le Hon. On cite trois personnes qui ont plus ou moins de chances de succès pour le gouvernement de Luxembourg : M. le baron de T'Serclaes, secrétaire-général aux affaires étrangères ; M. le baron de Stassart, sénateur, et M. De Champs, représentant. Au moment que je vous écris, un député très au courant de ce qui se passe en haut lieu, m'assure que le roi a offert, il y a trois jours, ce poste honorifique à M. De Champs. »

— On lit dans un journal de Gand :

Le bruit d'une nouvelle augmentation de droits sur les toiles à leur entrée en France, est aujourd'hui pleinement confirmé. L'ordonnance doit paraître immédiatement après la clôture de la session, laquelle a dû avoir lieu aujourd'hui. Notre gouvernement était informé depuis un mois de la prochaine réalisation de cette mesure, et un débat qui s'est engagé hier à ce sujet dans la Chambre des Représentans, nous a appris qu'il négociait avec le ministère français pour exempter la Belgique des effets de cette ordonnance. A ce que M. le ministre de l'intérieur a dit relativement à cette affaire, nous pouvons ajouter, pour la seule de bonne source, que, pendant son dernier séjour à Paris, notre roi a donné de nouvelles preuves de l'intérêt qu'il porte à l'industrie linière ; grâce à ses démarches, les effets de la nouvelle mesure, si elle est appliquée à notre pays, seront moins rigoureux qu'on ne l'avait craint d'abord, le premier projet a été considérablement modifié.

VARIÉTÉS.

COMMERCE.

Culture du thé dans les provinces de l'Inde anglaise. — Le rapport de la Compagnie d'Assam, qui vient d'être publié, fait connaître que les ordres donnés par le gouvernement pour la plantation de l'arbre à thé, et les préparations que nécessite la récolte des feuilles de ce précieux arbrisseau à Timpour et aux environs, ont été exécutés, mais que tous les efforts de M. Bruce, le surintendant, n'ont pu lever la difficulté la plus grave, celle qui consiste dans l'absence d'ouvriers convenablement instruits. Les Chinois qui avaient été envoyés de Singapour, et qui avaient été admis sans qu'on se fût assuré de leur capacité, n'étant soumis à aucune autorité, ont eu avec les habitans de Pubus des querelles fréquentes qui se terminaient toujours par des combats et des luttes. Une partie d'entr'eux ayant été envoyés en prison, les autres refusèrent de continuer leur route vers Assam. La Compagnie engagea alors un corps de Shangar-Cons ; mais le choléra s'étant déclaré parmi eux, 650 en furent atteints [illegible] en moururent, et les autres se dispersèrent. [illegible] les autres ouvriers, surtout ceux Européens, qui [illegible] ne surent continuer leurs travaux. D'après ces différentes causes, le produit de l'année dernière ne s'est élevé qu'à 10,212 livres, qui ont été expédiées pour l'Angleterre. La quantité de terres qui sont préparées à peu près à entrer en culture est d'environ 7,000 acres, et on évalue à 2,638 acres celles qui sont plantées, et sur lesquelles l'on a déjà commencé à récolter. On pense que quand ces plantations auront acquis tout leur développement et seront en pleine production, elles ne rapporteront pas moins de 312,000 livres, c'est-à-dire environ un quart de livre par arbre à thé. Un moulin à scier a été établi, et un petit bateau à vapeur, qui doit faire le service de Calcutta à Assam, venait d'arriver dans le pays. Les dépenses pour cette année, tant en [illegible] qu'aux Indes, se sont élevées à 5,49,466 Rs., savoir : [illegible] pour l'achat du bateau à vapeur, la construction [illegible] scier, des bateaux et autres objets qui [illegible] et 1,23,275 Rs. pour la main-d'œuvre [illegible] productives. Voici la valeur [illegible] que doit s'élever le produit [illegible] chaines, après lesquelles la [illegible] forcé :

1841, 40,000 livres ;
1842, 80,000 livres ;
1843, [illegible] livres, et ainsi en augmentant de 80,000 livres tous les ans.

[illegible] le gouvernement a fait remettre à la Société d'horticulture quelques notes sur les progrès qu'a faits la culture du thé dans les provinces de Garwal et de Kumaon. Dans les

différentes plantations qui ont été faites sur plusieurs points de ces deux provinces, et dont quelques-unes sont déjà assez anciennes pour que quelques arbres puissent déjà rapporter des graines, on ne compte pas moins de cinquante mille semences qui ne réussiront pas moins probablement que celles qui ont été mises en terre depuis quelques années. On ne peut donc plus mettre en question la réussite de la culture du thé dans les deux provinces de Gurwal et de Kumaon, où l'élévation du sol et la nature du terrain sont entièrement favorables à cette culture.

Société électrique de Londres. Parmi les communications nombreuses qu'a reçues cette Société, les suivantes nous paraissent devoir surtout frapper l'attention.

Méthode galvanique pour graver les plaques daguerriennes, par M. Grove. Le procédé qu'indique ici M. Grove est si supérieur à tous ceux que l'on a donnés jusqu'ici, et dont aucun n'a encore réussi, que, si nous l'en croyons, la planche gravée peut à peine se distinguer de la plaque daguerréotypée elle-même, dont elle reproduit les parties les plus délicates, avec leur finesse tout-à-fait microscopique. Il nous suffira donc, pour faire comprendre sur quel principe repose ce procédé, d'annoncer qu'il consiste à faire de la plaque daguerréotypée que l'on veut graver l'anode d'une combinaison voltaïque dans une solution qui par elle-même soit incapable d'attaquer soit l'argent, soit le mercure; mais qui, sous l'influence de l'électricité, agisse uniquement sur ces deux métaux. C'est ainsi que M. Grove décrit cette opération, et telle qu'il dit l'avoir faite lui-même dans le laboratoire de l'institution de Londres: on prépare une boîte en bois, à une certaine hauteur de laquelle sont deux rainures éloignées de 0,2 de pouces, et dans lesquelles on fait glisser la plaque qui doit être gravée, et une plaque de platine d'une égale dimension. Cette dernière, qui est le cathode de la pile voltaïque, doit être préparée par la méthode de M. Syme; car si l'hydrogène s'arrêtait sur un point de sa surface, l'action exercée sur les points correspondans de l'anode serait beaucoup moins forte. On a pris le soin de vernir auparavant la face postérieure et les bords de la plaque daguerréotypés avec une solution que l'on détruit cependant sur le bord et en un point, afin d'établir la connexion métallique, alors on place la boîte de bois avec les deux plaques dans un vase de verre ou de porcelaine rempli d'une solution composée de deux parties d'acide hydrochlorique et d'une d'eau distillée; puis deux forts fils de platine, partant d'une batterie formée d'une seule paire et chargée d'acidenitrique, sont mis en communication avec les bords des plaques, et alors commence l'opération dont la durée n'excède pas ordinairement trente secondes; on retire la plaque de l'acide, on la lave avec de l'eau distillée, et si le métal était homogène, elle offre une belle reproduction du dessin primitif, due au dépôt de l'oxychlorure qui s'est formé; on la place ensuite dans un bassin découvert, contenant une très-faible solution d'ammoniaque, et on frotte doucement la surface avec un peu de coton, jusqu'à ce que tout le dépôt ait été dissout; on la lave de nouveau, on la fait sécher avec soin, et l'opération est terminée. Lorsque le dessin qu'elle porte est reproduit sur le papier, il reprend sa position naturelle; aussi peut-on sur l'impression lire l'écriture qui s'y trouve, et dans les portraits obtenus par le tirage, les deux côtés ne sont plus renversés comme ils le sont sur la plaque daguerrienne. Cependant ces épreuves ne représentent pas les détails microscopiques du dessin, à cause de la grossièreté du papier et de l'encre; aussi l'auteur se propose-t-il de faire quelques recherches sur les substances par lesquelles on pourrait remplacer dans ce cas le papier et l'encre d'imprimerie, qui ne permettent pas le transport de ces détails microscopiques auxquels les dessins reçus sur les plaques daguerréotypées doivent une partie de leur valeur. Cette insuffisance des matériaux employés aujourd'hui dans l'imprimerie à reproduire ces minutieux détails fait dire à M. Grove que sa méthode est surtout utile comme fournissant le moyen de reproduire les plaques daguerréotypées autant de fois qu'on le veut par l'électrotypie, ce qui n'était pas auparavant; car on sait que la plaque daguerrienne, qui avait subi l'électrotypie une fois seulement, ne conservait plus de traces de l'empreinte.

Influence de l'électricité sur la végétation des plantes, par M. Pine. L'état électrique du sol et de l'atmosphère, négatif dans le premier, positif dans le second, jouerait un grand rôle dans la végétation, si les nombreux faits rapportés par l'auteur avaient toute la portée qu'il leur donne. Les suivans feront connaître la nature de ces faits, et les inductions qui en sont tirées, qui tendent toutes à établir que l'activité de la végétation est toujours en raison de ces deux états. Un narcisse presque mort fut abrité dans une chambre dont l'atmosphère était constamment surchargée d'électricité fournie par une machine dont on se servait fréquemment dans un but différent: il reprit de la vigueur, et arriva bientôt à la hauteur gigantesque de trente six pouces. De la graine de moutarde, semée dans un pot dont la terre était électrisée négativement, a poussé avec une plus grande vigueur que la même graine semée dans la terre électrisée positivement, et avec une vigueur encore beaucoup plus énergique que dans les conditions naturelles.

Acarus galvanicus, ou acarus Crossi, insecte électrique. Il y a environ dix-huit mois, M. Cross annonça à la Société électrique de Londres qu'il avait obtenu, à l'aide d'un courant galvanique très-longtemps prolongé, la formation de certains animalcules ou insectes, qui occupèrent pendant quelque temps l'attention publique, et qui furent regardés par les uns comme la preuve que le principe de l'animalité existerait dans l'électricité; et par les autres, comme le produit de l'imagination de M. Cross ou de quelque mystification. M. Wecks de Sandwich, connu par d'autres travaux de quelque valeur, vient de communiquer à la même Société de nombreuses expériences qu'il a faites dans la même direction, et dont les résultats ont été tout-à-fait semblables à ceux qu'avait obtenus M. Cross, mais dans des circonstances plus variées. Ainsi, les mêmes insectes auraient apparu dans un vaisseau où l'on aurait pratiqué le vide, et qui aussi été rempli d'oxygène avant d'être soumis à l'action du courant électrique. Dans deux de ces expériences, dont l'une a duré onze mois et l'autre quinze, les insectes n'ont apparu qu'au bout de ce temps et dans une solution de silicate de potasse, placée au-dessus du mercure dans un vase de verre clos, et soumise, pendant ce long intervalle, à un courant voltaïque. Pour que la solution ne portât aucun germe de vie, aucun œuf susceptible de se développer, elle avait été préparée avec le sel soumis auparavant à une chaleur incandescente et à l'eau bouillante. Les ballons en verre dans lesquels cette transformation de la silice en animalcules vivans s'est opérée, ont été maintenus pendant tout le temps de l'opération, à l'exception toutefois des instans où on les examinait, dans une obscurité profonde. Ce qui ressort pour nous de plus évident de ces longues et mystérieuses opérations, c'est que l'auteur s'est habituellement mis pour quelques années à l'abri d'un démenti positif!

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 11 juin 1842. (Représentation n° 14.)

Les comédiens ordinaires du Roi, auront l'honneur de donner la première représentation de la reprise de:

LUCRÈCE BORGIA, opéra en 3 parties traduit de l'italien par M. E. Monnier, musique de Donizetti, précédée de la première représentation de: UNE POSITION DÉLICATE, comédie vaudeville en un acte par MM. Léonce et de Bernard.

On commencera à 6 HEURES.

A l'étude: BÉLISAIRE, opéra en 3 parties, traduit de Thomas par M. Hypolite Lucas, musique de Donizetti.

Nota. L'administration a l'honneur d'informer MM. les habitués du Théâtre-Royal-Français qu'elle vient d'engager M. Louis Fleury, Premier Ténor léger, en remplacement de M. Miroir.

ANNONCES.

A VENDRE

UN BEAU CHEVAL DE SELLE, de race Mecklenbourgeoise, âgé de 5 ans.

S'adresser au bureau de ce journal, avant lundi prochain. 4608.

Instruction privée.

Le soussigné, étant admis comme maître privé dans les langues modernes, se recommande aux Parens et aux Tuteurs.

J. J. VAN DEN BERG,

Adresse: *Lange Raamstraat*, Sect. T. N° 107.

La Haye, 1er juin 1842. 4607.

ETABLISSEMENT DE BAINS.

FIXE ET A DOMICILE.

Korte Houtstraat, N° 33, à La Haye.

Ouvert depuis 6 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

Prix des Bains.

à l'établissement . . . 75 cents. | à domicile . . . f 1.25.

Cinq bains au moins f 3. | *Cinq bains au moins f 5.*

Eau chaude à domicile 25 cents le Baril.

On peut également s'y procurer des BAINS d'eau de mer, de Barège, sulfureux, de vapeur, douches et fumigations aromatiques.

DÉPOT DES BAINS BREVETÉS DE PLUIE FINE, DITE POUSSIÈRE HYDRAULIQUE.

Cet appareil de bains, qui depuis plusieurs années est introduit en Allemagne dans les meilleures familles, est employé avec un succès réel et constaté, non seulement comme moyen préservatif, mais aussi comme moyen curatif des affections morbides les plus opiniâtres, servant à conforter aussi bien qu'à endurcir le corps contre toute mauvaise influence extérieure, à le rafraîchir également et le tenir dans la plus saine propreté. Les avantages d'économie qu'ils procurent sont de grande importance; un à deux seaux d'*Eau chaude, tiède, ou froide* suffisent pour prendre un Bain complet; ils n'exigent que peu de soins et pas du tout de frais; l'eau jaillissant toujours à distance, retombe fraîche et claire sur le corps, sans jamais mouiller l'appartement. 4609

Changement de Domicile.

LIBRAIRIE, MAGASIN DE MUSIQUE, DE PAPETERIES

MAISON DE COMMISSION EN DIVERS GENRES,

sous la raison *VAN TETROODE*,

Le Magasin vient de s'ouvrir dans le *Heerenstraat*, *K*, 297, et l'on y trouve entr'autres, un bel assortiment de

PARIERS

de Hollande, de Paris et d'Angoulême;

Une riche collection de

Musique Vocale et Instrumentale.

Beaucoup de BONS LIVRES en plusieurs genres; des PLUMES MÉTALLIQUES en 25 sortes; des CARTES GÉOGRAPHIQUES de 1841 et 1842, des ESTAMPES, PORTEFEUILLES, DESSINS, etc.

Un dépôt de fines Parfumeries et de Savons exquis de Pivert, Lubin, Gellé, Pries et Grosnell, etc., etc.; de Peignes, Pommades et autres articles de Toilette; de belles TABATIÈRES en véritable carton de bulle; CORDES DE VIOLON et Guitare, etc., etc.

Le tout à des PRIX INFÉRIEURS à tous ceux qui ont été annoncés jusqu'à ce jour.

L'on vient de recevoir à l'adresse susdite, un dépôt de

TABACS A PRISER

à la Civette, Rapé de Paris, Tanca, Prince Regent, etc., etc.

4585. VAN TETROODE, *Heerenstraat*, K. 297.

Société des Bateaux à Vapeur

entre Amsterdam et la Frise.

Départs: d'Amsterdam, mardi, jeudi et samedi, le matin à 8 heures.
d'Harlingue, mercredi, vendredi et dimanche, 4480.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 8 JUIN.

	Int.	Cours du 7 juin.	Cours du 8 juin. Fluctuations	
PAYS-BAS.				
Dette active	5	101 5/8	de 101 5/16	à 101 5/16
d° d°	2½	52 7/16	» 52 3/16	» 52 1/16
d° différée		—	» —	» —
Billets de chance		—	» 26 7/16	» —
Syndicat	4½	93 1/4	» 93 3/8	» —
d°	3½		» 76 5/8	» —
Société de Commerce	4½	152 3/8	» 152 1/8	» 152 1/16
d° nouvelle	4½	—	» —	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes	5	99 5/16	» 99 1/8	» 99 3/16
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1799 & 1816.	5	—	» 105 7/8	» 105 7/8
d° d° 1828 & 1829.	5	—	» 105 5/8	» 105 7/8
Insc. au G. L.	6	—	» —	» —
Certific. au d°	6	—	» —	» —
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822.	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831/33.	5	—	» —	» —
Emprunt de 1840.	4	—	» 89 1/2	» 89 3/16
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —
Act. Let. de change		—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive	5	—	» —	» —
Dette différée à Paris		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Andouin	5	20 1/16	» 19 7/8	» 20 1/8
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» —	» —
d° métalliques	5	—	» 107 5/16	» —
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples	5	—	» —	» —
d° à Londres	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres	3	—	» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —
POLOGNE. Act. 1835		—	» 154 1/2	» —
BRESIL. Cons. Ann.	5	—	» 68 1/4	» —
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres.	3	—	» —	» —

BOURSE DE PARIS DU 7 JUIN.

	Cours du 6 juin.	Cours du 7 juin. Fluctuations.		Fer
FRANCE.				
Cinq pour cent.	119 60	de 119 60	à —	119
Trois pour cent.	81 70	» 80 15	» —	80
ESPAGNE.				
Emprunt Ardouin.	—	» —	» —	—
Anc. différée 3. fut.	—	» —	» 24 1/2	24
Nouv. diff. d.	—	» —	» —	—
Passive.	—	» 4 1/2	» —	—
NAPLES.				
Certificats Falconet.	—	» 105 75	» —	—
PAYS-BAS.				
2½ pour cent	—	» —	» —	—
BELGIQUE.				
Dette active 5	—	» 103 5/8	» —	103
Dito, 3	—	» —	» —	—
Banque belge.	—	» 793 75	» —	—
ÉTATS-UNIS.				
Obl. de la Banque.	—	» —	» —	—
Ech. oct. 1841 et oct. 1842.				
(Intérêts du 15 oct. 1840.	—	» —	» —	—
Ville de New-York, janvier 1841. 5	—	» —	» —	—
État de New-York, octobre 1840. 6	—	» —	» —	—
État d'Ohio, janvier 1841. 6	—	» —	» —	—

BOURSE D'ANVERS DU 8 JUIN.

	Pct.		
Métalliques	5	111 1/4	A.
Naples	5	—	
Ardouin	5	20	F.
Dette différée, ancien		—	
Dito nouveau		—	
Passive	5	—	
Lots de Heise		25 5/8	

Cours après la Bourse (2½ heures):

Ardouin 20 F.

Idem, Primes recherchées.

BOURSE DE VIENNE DU 1er JUIN.

Métalliques, 5 %	108 7/8	Lots de 1834	
Dito, 4 %	100 1/64	Actions de la Banque	1
Dito 3 %	—		

BOURSE DE LONDRES DU 6 JUIN.

Cons. 3 %	91 1/2
Holl. dette act. 2½ %	52 1/4, 3/8
Dito dito 5 %	101 1/8, 1/4
Dito Emprunt 1837, 5 %	—
Espagne	21 1/8, 1/4
Portug. (nouv.)	36 1/4, 37 1/4
Russes	113 1/2, 114

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau du journal, *Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur de l'Office de correspondance, [illegible] rue des *Fripiers-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.